

Département fédéral des finances DFF
Mme la Conseillère fédérale
Eveline Widmer-Schlumpf
Bundesgasse 3
3003 Berne

Berne, le 2 décembre 2015 usam-Kr/nf

Réponse à la consultation
Modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale (données volées)

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions d'avoir requis notre avis sur l'objet cité en titre. Nous vous prions de trouver ci-après notre prise de position.

La lutte contre la soustraction d'impôts est aujourd'hui une des grandes préoccupations de la communauté internationale. Pour récupérer la base fiscale qui s'érode, l'OCDE et l'UE prônent et agissent pour toujours plus de transparence. Ainsi, dans un souci de transparence fiscale, la loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) serait modifiée afin de rendre admissibles les demandes d'aide basées sur des informations acquises illicitement, soit des données volées. L'objet de la présente consultation ressemble à celle qui avait été menée en 2013.

Comme en 2013, l'usam s'oppose totalement à cette modification. Des données volées activement ou passivement restent des données volées.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Alexa Krattinger
Responsable Politique fiscale et financière